



CHARTRE DE PARRAINAGE

« UN PARRAIN, 1 EMPLOI »

« Nous croyons que la personne humaine est la plus précieuse des richesses »

1. **Le parrain et le jeune** se rencontrent avant la signature de la charte pour faire le point sur la situation du jeune, ses besoins, ses attentes et arrêter ensemble les axes de recherche d'emploi (secteurs d'activité, types de postes...).
2. **Le parrain** s'engage, pour une durée de six mois, au travers de rencontres régulières à faciliter l'accès de son filleul au monde de l'entreprise et de l'emploi.
3. **Le parrain** sensibilise le jeune aux valeurs fondamentales de l'entreprise (relations humaines, productivité, respect des engagements, rentabilité, CA, bénéfices...) et aux réalités du monde du travail.
4. **Le parrain** est disponible pour répondre aux questions sur l'environnement du travail (organisation, gestion, salariés et dirigeants, fonctions dans l'entreprise, relations clients/fournisseurs, législation...).
5. **Le parrain** favorise les rencontres avec des professionnels et des bénévoles dans les secteurs d'activité choisis par le jeune pour lui faire découvrir et en renforcer sa connaissance.
6. **Le parrain et le jeune** s'engagent, lors de chacune de ces rencontres, à faire le point sur les progrès réalisés et les questions soulevées. Ces séances sont un temps de dialogue privilégié.
7. **Le jeune** s'engage à mettre en pratique les suggestions de son parrain dans les délais décidés ensemble (conseils, recherches d'informations, rendez-vous avec des professionnels, contacts...).
8. **Le jeune** communique les résultats obtenus à son parrain afin de les évaluer. De même, le jeune s'engage à téléphoner au responsable du suivi au sein de l'association au moins une fois par mois.
9. **Le jeune** s'engage à rencontrer son parrain soit directement soit par téléphone, au moins une fois toutes les trois semaines.
10. En parallèle, **le jeune** fait des démarches concrètes pour trouver un emploi en s'aidant des connaissances acquises (C.V., lettres de motivation, prises de contact téléphonique, entretiens de recrutement...). Les résultats de ces démarches lui permettent de se situer sur le marché de l'emploi.
11. A l'issue du temps de parrainage, une évaluation finale est réalisée entre **le jeune et le parrain**. **Le jeune** s'engage à transmettre sans délai à l'association le questionnaire-bilan.
12. Afin de créer une réelle dynamique autour de « un parrain, 1 emploi », **le jeune** ayant trouvé un travail, pourra devenir à son tour et/ou convaincre un autre parrain potentiel.

Date :

Nom et signature du parrain

Nom et signature du filleul

